

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 15-02 du 30 septembre 2022

ACCUEIL DE MADAME BOUARÉ BINTOU FOUNÉ SAMAKÉ, DU 12 AU 19 NOVEMBRE 2022, POUR PARTICIPER À L'ÉDITION 2022 DE *FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS*.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°97-VI-02 en date du 24 juin 1997 relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu sa délibération n°15-01 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence Française de Développement,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accueillir Madame Bouaré Bintou Founé Samaké, lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis*, entre les 12 et 19 novembre 2022 ;



- PRÉCISE que tous les frais afférents au séjour de Madame Bouaré Bintou Founé Samaké, entre les 12 et 19 novembre 2022, seront pris en charge et imputés au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.